

REFERENTIEL DE LA FORMATION THEORIQUE

Ce document s'entend aussi au masculin.

CONCEPT GENERAL DE LA FORMATION

La formation post-diplôme d'infirmière du domaine opératoire est ouverte à des infirmières diplômées généralistes niveau II, en soins généraux et HMP.

La formation vise à développer les connaissances, compétences et comportements acquis durant la formation de base pour les adapter aux activités de soins infirmiers spécifiques au rôle de l'infirmière dans le domaine opératoire.

La construction et le déroulement du programme de formation théorique, pratique et clinique respectent les principes suivants de l'éducation des adultes :

- . l'enseignement tient compte des expériences des infirmières en formation et de leurs besoins
- . les méthodes utilisées impliquent les participantes dans une démarche active
- . la formation stimule l'autonomie, l'initiative, le sens des responsabilités et la créativité des participantes
- . la formation stimule l'apprenante à une réflexion méthodique
- . la formation développe la capacité de reconnaître les limites personnelles et institutionnelles et selon les situations de les accepter ou de les négocier
- . le programme permet aux participantes d'effectuer une relation théorie-pratique constante
- . l'enseignement favorise un climat de confiance et de respect mutuel. Les enseignantes guident les participantes pour organiser l'apprentissage afin d'atteindre les objectifs fixés.

La formation post-diplôme d'infirmière dans le domaine opératoire s'insère dans le cadre de la mission de formation du CHUV définie dans la « Charte des Hospices ». Les « Droits et devoirs des étudiants, stagiaires et apprentis » font partie intégrante du concept général de la formation .

Les étudiants, stagiaires et apprentis ont les droits et devoirs suivants :

- . d'être informés sur les programmes, les conditions et le déroulement des formations dispensées et de les respecter
- . de recevoir une formation théorique et pratique de qualité et correspondant au dernier état des connaissances
- . de disposer d'un encadrement adéquat et d'être évalués de manière objective sur leurs connaissances et aptitudes
- . de participer activement aux cours, stages et autres activités de formation
- . de respecter les valeurs fondamentales de l'Institution qui les accueillent et de se conformer aux normes professionnelles

Responsabilité de la formation

La formation est placée sous la responsabilité de la Commission de formation dont les attributions et la composition sont définies aux articles 9 et 9.1 du « Règlement interne pour les programmes de spécialisations infirmières d'anesthésie, de clinicienne, du domaine opératoire et des soins intensifs ».

BUTS DE LA FORMATION

La formation post-diplôme a pour but de préparer l'infirmière du domaine opératoire à :

1. Assurer, dans sa sphère de compétences, les soins, le bien-être et la sécurité du patient.
2. Avoir les compétences professionnelles dans les domaines de l'hygiène, l'asepsie, la désinfection et la stérilisation.
3. Maîtriser les gestes techniques dans les différents rôles de l'infirmière du domaine opératoire.
4. Avoir les connaissances et le savoir-faire dans l'entretien, la préparation des instruments, du matériel, des appareils ainsi que leur utilisation économique et écologique.
5. Avoir un comportement professionnel efficace et sûr dans les situations d'urgence ou imprévisibles.
6. Répondre aux exigences de collaboration au sein d'une équipe pluridisciplinaire et multiculturelle.
7. Participer à l'encadrement du personnel et au développement de la qualité des soins au bloc opératoire.
8. Assumer les tâches de responsable d'équipe.
9. Apprendre à apprendre.

OBJECTIFS ET MATIERES A ENSEIGNER

Extrait du « Règlement de la formation post-diplôme
d'infirmières et d'infirmiers, domaine opératoire »
ASI/SSC 1995

La formation professionnelle en soins infirmiers

conduit aux qualifications-clés suivantes :

- . apprécier et évaluer la situation de soins dans son ensemble ainsi que sous ses différents aspects
- . maintenir et développer des ressources chez soi et chez les autres
- . accepter les limites et demander et/ou offrir une aide appropriée
- . reconnaître les changements dans une situation et en anticiper l'évolution à moyen et à long terme
- . fixer des priorités, prendre des décisions et des initiatives sur la base de principes, utiliser un vaste répertoire de méthodes et de techniques
- . faire preuve d'habileté et d'assurance dans la manière de prodiguer les soins
- . adopter un mode d'expression adapté à la situation, compréhensible et différencié
- . promouvoir la motivation, montrer et soutenir les changements d'attitude et de comportement
- . évaluer les effets de ses prestations et en tirer les conséquences et les enseignements
- . développer des comportements éthiques et les vivre dans le concret d'une situation
- . faire reposer la collaboration sur l'estime portée à autrui
- . s'engager pleinement tout en conservant la distance nécessaire pour établir, maintenir et terminer une relation
- . reconnaître les conflits et les gérer
- . être ouvert aux changements et aux innovations

Pré-requis à la formation

L'infirmière qui débute cette formation doit avoir révisé et possédé de solides connaissances en anatomie, en physiopathologie et en vocabulaire médical, bases essentielles pour la compréhension des interventions chirurgicales.

Il est nécessaire de parler et d'écrire le français

Il est également recommandé d'avoir une expérience professionnelle d'au moins une année dans un service de soins aigus.

Une liste bibliographique est envoyée aux candidates avec la lettre de confirmation d'admission et un test de contrôle a lieu la 2^{ième} semaine de cours.

DEROULEMENT DE LA FORMATION THEORIQUE

1. Planification des semaines de cours :

13 semaines de cours (65 jours) sont réparties sur 2 ans :

- 1^{ière} année : 8 semaines dont un premier module de 3 semaines en janvier.
- 2^{ième} année : 5 semaines.

Pour les infirmières venant d'hôpitaux extérieurs éloignés, il est possible de louer une chambre au CHUV.

2. Plan d'un cours type :

- Bref rappel d'anatomie et de physiopathologie
- Etiologie
- Indications
- But de l'intervention
- Principe de la technique chirurgicale
- Voie d'abord
- Particularités de l'installation sur la table d'opération
- Temps opératoires (avec les particularités inhérentes à l'opérateur et à l'infirmier du domaine opératoire)
- Installation en post-opératoire et complications

3. Lieu des cours :

- salle de cours Bugnon 21-03-435.
- salle de cours du bloc.
- salle d'opération (ateliers pratiques).

4. Moyens audiovisuels à disposition :

- ordinateur relié au réseau - beamer
- rétroprojecteur

5. Plan d'une journée type (sous réserve de modification):

- 8h00-10h00 : cours.
- 10h00-10h30 : pause.
- 10h30-12h30 : cours.
- 12h30-14h00: repas.
- 14h00-17h00 : cours.

6. Organisation d'une semaine de cours :

Le programme des cours est envoyé 10 à 15 jours avant le début de la semaine et sous réserve de modifications. La programmation des cours respecte le règlement de l'ASI (cf : matières à enseigner).

Le lundi débute par un temps d'échange où les participants rapportent leurs expériences ou leurs demandes spécifiques concernant la formation ceci permettant à l'infirmière -enseignante d'y répondre au cours de la semaine en employant différents moyens pédagogiques.

Le vendredi un temps de régulation est planifié. Son but est de permettre aux apprenants de repérer les apprentissages effectués, de revenir sur certains thèmes à la demande des participants.

Si un intervenant est absent, son cours sera remplacé par une autre activité en lien avec les matières étudiées durant la semaine ou selon les attentes des participants.

Les absences des participants aux cours seront signalées au responsable du centre de formation pratique.

A proximité de la salle de cours du Bugnon 21, plusieurs petites cafétérias sont à la disposition des participants.

7. Base de données :

Tous les cours sont consultables sur une base de données, docubase, accessible via un log in et un mot de passe que vous recevrez en début de formation.

8. Evaluation de la formation :

La formation est évaluée en fin de première année et en fin de deuxième année. Les résultats de ces évaluations sont pris en compte pour les volées ultérieures et transmis à la commission de formation.



MODULES DE FORMATION

MODULE 1

TITRE : Les soins infirmiers au bloc, le rôle de l'IDDO

OBJECTIF GENERAL :

- . Découvrir et se familiariser avec ce nouveau rôle professionnel.
- . Assurer dans sa sphère de compétence les soins, le bien-être et la sécurité du patient dans la salle d'opération.

MATIERES A ENSEIGNER :

- . Présentation de la formation et de son déroulement
- . Être infirmier en formation, l'adulte en formation
- . Rôle de l'infirmière du domaine opératoire (planification d'une journée)
- . Les soins infirmiers dans la salle d'opération
- . La traçabilité de ses actions
- . Accueil du patient
- . Contrôles du patient à l'entrée en salle d'opération
- . L'information au patient
- . L'installation du patient sur la table d'opération
- . L'angoisse de l'opéré

DUREE : 50 h

MODULE 2

TITRE : L'environnement architectural d'un bloc opératoire

OBJECTIF GENERAL :

- . Connaître les comportements de base liés au travail en salle d'opération : hygiène, habillement, sécurité
- . Se familiariser avec l'architecture et le fonctionnement d'un bloc opératoire

MATIERES A ENSEIGNER :

- . Présentation de l'architecture du bloc opératoire
- . Les caractéristiques d'une intervention chirurgicale
- . Équipement fixe et mobile d'une salle d'opération
- . La table d'opération et l'éclairage opératoire
- . Le rôle de l'IDDO en tant que circulante, planification d'une journée
- . Organisation d'un programme opératoire
- . Notions de base en électrochirurgie
- . Notions de base d'anesthésie.

DUREE : 20 h

MODULE 3

TITRE : **Stérilisation hospitalière et Hygiène hospitalière**

OBJECTIF GENERAL : . Acquérir les connaissances nécessaires pour assurer la sécurité au patient en respectant la législation en vigueur

MATIERES A ENSEIGNER : . Concept d'asepsie progressive au bloc opératoire.
. Tenue, comportement au bloc opératoire.
. Définitions : stérilisation, asepsie, antiseptiques, désinfectants
. Notions de bactériologie
. Le traitement de l'air, le traitement de l'eau
. Les aspects légaux en stérilisation
. L'organisation d'une stérilisation centrale
. L'entretien et le conditionnement des dispositifs médicaux
. Les moyens de stérilisation
. Les contrôles en stérilisation
. Les infections nosocomiales

Examen du 1^{er} semestre : Examen d'assistant technique en stérilisation niveau I
à Espace-Compétence à Cully

DUREE : 50 h

MODULE 4

TITRE : **L'IDDO dans son rôle d'instrumentiste**

OBJECTIF GENERAL : . Acquérir les connaissances nécessaires pour instrumenter lors d'interventions courantes
. Se familiariser avec les gestes de base de l'instrumentation

MATIERES A ENSEIGNER : . Le rôle de l'instrumentiste
. La préparation d'une intervention
. La planification des tables d'instrumentation
. L'installation de l'instrumentiste pendant l'acte opératoire
. La fabrication des instruments
. La corrosion
. Les Instruments de base
. Les gestes de base pour la manipulation des instruments de base
. Principes de l'instrumentation
. Fils de suture
. Les principaux champages
. Présentation des plateaux de base dans les différentes chirurgies
. Traitement des pièces opératoires, visite du laboratoire

Démonstrations et manipulation du matériel
Apprentissage sensori-moteur

DUREE : 30 h

MODULE 5

TITRE : **Chirurgie générale digestive et viscérale**

OBJECTIF GENERAL : . Acquérir les connaissances nécessaires pour instrumenter lors d'interventions en chirurgie viscérale

MATIERES A ENSEIGNER : **Chirurgie générale :**

- . Les incisions en chirurgie abdominale
- . CAPD
- . Port-à-cath
- . Thyroïde
- . Proctologie
- . Laparoscopie
- . Chirurgie biliaire
- . Oesophage
- . Estomac
- . Les Hernies
- . Côlon
- . Rectum
- . Foie
- . La chirurgie de l'obésité
- . Pancréas
- . Rate

Démonstrations et manipulation du matériel spécifique :
Les anastomoses digestives
Le temps septique
Le Bistouri à ultrasons
Les pinces à suture mécanique

DUREE : 40 h

MODULE 6

TITRE : Traumatologie osseuse et orthopédie

OBJECTIF GENERAL : Acquérir les connaissances nécessaires pour instrumenter lors d'interventions de traumatologie osseuse et d'orthopédie

MATIERES A ENSEIGNER :

- . Les différents types de fractures
- . Les différents traitements conservateurs et chirurgicaux
- . Les infections osseuses et leur traitement
- . Chirurgie du membre supérieur
- . Genou
- . Chirurgie prothétique
- . Pied, cheville
- . Amputations
- . Orthopédie et traumatologie du rachis
- . Chirurgie du membre inférieur
- . Ciment et substituts osseux

Démonstrations et manipulation du matériel :

Les instruments de chirurgie osseuse
Les types de matériel d'ostéosynthèse
Les moteurs
Le garrot
Les plâtres
Le ciment

DUREE : 35 h

MODULE 7

TITRE : Neurochirurgie et chirurgie vasculaire

OBJECTIF GENERAL : .Acquérir les connaissances nécessaires pour instrumenter
lors d'interventions de neurochirurgie et de chirurgie vasculaire

MATIERES A ENSEIGNER :

Neurochirurgie :

- . Hernie discale
- . Hydrocéphalie
- . Stéréotaxie
- . Traumatismes crânio-cérébraux
- . Anévrisme
- . Tumeurs

Chirurgie vasculaire :

- . Rappel anatomo-physiologique
- . Pathologie
- . Voies d'abord
- . Techniques opératoires
- . Pontages et anévrismes
- . L'endovasculaire

Démonstrations et manipulation du matériel spécifique :

- Déroulement d'une craniotomie
- Les types de prothèses vasculaires
- Les endoprothèses
- La neuronavigation

DUREE : 20 h

MODULE 8

TITRE : **ORL, Chirurgie maxillo-faciale, Ophtalmologie et Chirurgie plastique et reconstructive**

OBJECTIF GENERAL :

- . Acquérir les connaissances nécessaires pour instrumenter lors d'interventions en ORL, chirurgie maxillo-faciale, ophtalmologie

MATIERES A ENSEIGNER :

ORL

- . Rhinologie
- . Otologie
- . Endoscopie et Laser
- . Chirurgie cervicale

Chirurgie maxillo-faciale

- . Fractures (Lefort)
- . Chirurgie reconstructive

Ophtalmologie

- . Cataracte
- . Glaucome
- . Strabisme
- . Greffe de cornée

Chirurgie plastique et reconstructive

- . Chirurgie de la main
- . Microchirurgie
- . Greffes / lambeaux
- . Brûlés

Démonstrations du matériel spécifique
Visite du Centre des Brûlés

DUREE : 25 h

MODULE 9

TITRE : **Chirurgie thoracique et cardiovasculaire**

OBJECTIF GENERAL : . Acquérir les connaissances nécessaires pour instrumenter lors d'interventions thoracique et cardio-vasculaire

MATIERES A ENSEIGNER : . Chirurgie de la plèvre
. Chirurgie pulmonaire
. Circulation extracorporelle
. Pathologie valvulaire
. Pathologie de l'aorte
. Cardiopathies congénitales
. Chirurgie de l'ischémie du myocarde
. Transplantation
. Drainages thoraciques
. Défibrillateur
. Chirurgie du tronc supra-aortique
. Chirurgie minimale-invasive

Démonstrations du matériel spécifique

Déroulement d'une thoracotomie et d'une CEC
Circuit CEC

DUREE : 30 h

MODULE 10

TITRE : **Chirurgie gynécologique, obstétricale et urologie**

OBJECTIF GENERAL : . Posséder les connaissances nécessaires pour instrumenter lors d'interventions en gynécologie, obstétrique et urologie

MATIERES A ENSEIGNER : . Petites interventions diagnostiques et thérapeutiques
. Interventions abdominales
. Interventions vaginales
. Chirurgie oncologique
. Chirurgie de l'incontinence urinaire
. Chirurgie du rein
. Chirurgie des uretères, de la vessie et de l'urètre
. Chirurgie des organes génitaux externes

Démonstrations et manipulation du matériel spécifique

Visite du centre d'endoscopie en urologie

DUREE : 20 h

MODULE 11

TITRE : Chirurgie pédiatrique

OBJECTIF GENERAL : . Acquérir les connaissances nécessaires pour instrumenter lors d'interventions de chirurgie pédiatrique

MATIERES A ENSEIGNER : . Traumatologie
Petite chirurgie : - hernie inguinale, ombilicale, phimosis, circoncision
. Laparoscopie

DUREE : 10 h

MODULE 12

TITRE : Chirurgie d'urgence

OBJECTIF GENERAL : . Acquérir un comportement professionnel efficace et global dans les situations d'urgence ou imprévisibles

MATIERES A ENSEIGNER : . Organisation du travail d'une salle d'urgence
. Réanimation
. Prise en charge du patient polytraumatisé
. Chirurgie d'urgence
. Le processus de dons d'organes
. La mort
. Les transplantations d'organes

DUREE : 15 h

MODULE 13

TITRE : Le travail en équipe

OBJECTIF GENERAL : . Répondre aux exigences de collaboration au sein d'une équipe pluridisciplinaire et pluriculturelle

MATIERES A ENSEIGNER :

- . La communication
- . L'organisation de son travail
- . Gestion du stress
- . Gestion des conflits
- . Collaboration interpersonnelle et interprofessionnelle,
- . Travail en équipe
- . Gestion du personnel au bloc opératoire, gestion du travail au bloc opératoire, planification, programmation
- . Développement professionnel (accueil, encadrement, formation continue)

DUREE : 30 h

MODULE 14

TITRE : Développement de la qualité des soins infirmiers au bloc opératoire

OBJECTIF GENERAL : . Promouvoir la qualité des soins infirmiers au bloc, le bien-être et la sécurité du patient.

MATIERES A ENSEIGNER :

- . L'analyse de sa pratique
- . L'accueil des nouveaux collaborateurs
- . L'intégration de nouvelles technologies
- . Participer à des activités de recherche
- . Aspects éthiques et juridiques
- . La démarche de soins au bloc opératoire
- . Les risques professionnels (y compris Radioprotection)
- . La sécurité du patient au Bloc opératoire

DUREE : 30 h

MODULE 15

TITRE : Évaluation des connaissances théoriques

DUREE : 10 h

5 tests de connaissances style QCM:

- 1^{ère} année :
 - . Test de 40 questions d'anatomie en janvier
 - . Test de 1^{er} semestre = examen d'assistant technique en stérilisation niveau I. Lieu : Espace Compétences à Cully. Frais d'examen : 240 frs
 - . Test de 2^{ème} semestre : 60 questions

- 2^{ème} année :
 - Test de 1^{er} semestre : 80 questions
 - . Test de 2^{ème} semestre = 100 questions Test final théorique

Les tests ont lieu le lundi d'une semaine de cours de 9h00 à 11h00 dans un des auditorios du BH.

Les questions des tests portent sur tous les thèmes abordés à la date antérieure de chaque test.

Les résultats des tests sont communiqués par écrit dans un délai d'une semaine après le test.

Les tests peuvent être consultés individuellement sur rendez-vous auprès de la responsable de formation.

Pour chaque test, la note minimale à obtenir est de 4. En cas d'échec à un test, la participante peut le refaire et ce une seule fois durant les deux années de formation.

En cas d'échec au 2^{ème} test, le contrat de formation prend fin.

Les notes théoriques sont reportées sur le tableau récapitulatif de la volée concernée. Ce tableau est conservé au centre des formations.

CERTIFICATION, l'examen final :

Théorique : l'examen théorique a lieu après la dernière semaine de cours de la deuxième année (fin novembre). Il comporte 100 questions, de style QCM et est d'une durée de 2 heures.

Les tests seront corrigés dans l'après midi en collaboration avec l'experte. Les résultats seront transmis individuellement et par écrit à chaque candidat.

Le rapport final sera remis en mains propres aux candidats externes.

Frais d'examen : 600 frs

Pratique : l'examen pratique a lieu après la réussite de l'examen théorique et après s'être acquitté de la finance d'examen (cf : Règlement ASI).

Il sera planifié sur une matinée opératoire permettant la prise en charge de 2 patients en présence de l'experte ASI.

2 heures après la fin de la matinée opératoire, les candidats seront reçus individuellement par les infirmières-enseignantes et l'experte ASI afin de recueillir leurs impressions personnelles et obtenir leurs notes.

DOCUMENTS DE REFERENCE

- **Règlement de la formation post-diplôme d'infirmières et d'infirmiers dans le domaine opératoire** (ASI / SSC, juillet 1995 et septembre 2000)
- **Prescriptions relatives aux formations de niveau diplôme en soins infirmiers** (Croix-Rouge suisse, janvier 1992)
- **Charte des Hospices** (Service des Hospices cantonaux, mars 1997)
- **Règlement interne pour les spécialisations infirmières d'anesthésie, de clinicienne, du domaine opératoire et des soins intensifs** (CHUV, Direction des soins, juin 2009)
- **Cahier des charges de l'enseignant A** (CHUV, Service de la formation continue)
- **Cahier des charges, enseignante-assistante, responsable de la formation pratique** (CHUV, Bloc opératoire)
- **Cahier des charges infirmière diplômée domaine opératoire** (CHUV, Bloc opératoire, avril 2005)